

PROGRAMME DE FORMATION **CONDUCTEUR DE GRUE AUXILIAIRE –CACES R.490**

Formation à la conduite en sécurité de grue auxiliaire selon la recommandation R.490

Public et pré-requis

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être reconnu apte médicalement
- Savoir lire et comprendre le français
- Être titulaire du permis de conduire B ou C suivant le P.T.R.A. du véhicule

Pour les **personnes en situation de handicap**, nous nous tenons à votre disposition pour étudier la possibilité de mettre en œuvre l'ensemble des aménagements personnalisés nécessaires à la réalisation de la prestation.

Durée

- 3 à 4 jours (soit 21 à 28 heures) selon niveau et option

Lieu

- Intra entreprise : dans vos locaux (voir cahier des charges plateau technique)
- Inter-entreprises : sur notre plateau

Méthodes et moyens pédagogiques

- Tour de table préalable de positionnement
- Exposés interactifs
- Démonstrations
- Mise en situations et exercices pratiques
- Formation dispensée en français

Intervenants

- Dispensée par un formateur expérimenté dans ce domaine

Évaluation

- Évaluation continue et épreuves certificatives

Equipements de protection individuels

Chaussures de sécurité, gants, plus EPI obligatoires de l'entreprise

Objectif

Amener l'utilisateur de l'engin de manutention à intégrer systématiquement les règles de sécurité (personnes, matériels, produits) dans son travail.

- Comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements de la grue auxiliaire pour les utiliser dans des conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort
- Repérer les risques inhérents à un trajet à parcourir, expliciter et justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre
- Réaliser en sécurité les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre de la grue mobile et des accessoires de levage

Contenu

I / Partie théorie - La législation

Décret 98.1084 du 02/12/1998, Recommandation CNAMTS R.490

- Rôles et missions des différentes instances, organismes de prévention, de contrôle, etc.
- Les responsabilités pénales en cas d'accident
- La réglementation et circulation sur la voie publique
- Les différentes catégories d'engins et leur caractéristique
- Les équipements adaptables aux engins de chantier
- Les principaux organes d'un engin de chantier et les dispositifs de sécurité
- Les opérations de prise de poste et de fin de poste
- Les vérifications à effectuer et la maintenance de 1^{er} niveau
- Les notions d'équilibre, de stabilité de l'engin
- La capacité maximale d'utilisation des engins de chantier

II / Partie pratique

Ce programme est donné à titre indicatif : certains points seront plus ou moins approfondis selon la catégorie d'engins concernée par la formation.

- Opération de prise de poste
- Opération de maintenance de 1^{er} niveau (vérifications)
- Conduite en sécurité et manœuvres
- Opération de fin de poste

III / Contrôle des connaissances acquises

Tests CACES® : Théorie et pratique suivant le référentiel de la CNAMTS R.490

Validation

Le CACES® correspondant à la catégorie évaluée sera délivré au conducteur ayant passé avec succès les tests théoriques et pratiques.